



**Me Newton Louis St Juste, opposant au pouvoir en place, a répondu mercredi à une convocation du commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance de Port-au-Prince, a observé Haïti Press Network.**

Accompagné de ses avocats André Michel et Mario Joseph, Newton Louis St Juste a répondu, pendant environ soixante minutes, aux questions du substitut commissaire du gouvernement Jean-Claude Dabrézil, assisté par le chef du Parquet Lucmane Délille.

Pendant ces quelques minutes d'audition, le chef commissaire du gouvernement Lucmane Délille a regretté que, « Me Newton et son avocat André Michel n'ont pas fourni de [preuves aux accusations de \[corruption\]](#) portées contre le président Martelly et le premier ministre Lamothe ».

## Haïti-Justice : L'avocat Newton Louis St Juste a répondu à la convocation du Parquet

Écrit par SFD/HPN

Mercredi, 10 Avril 2013 15:02

---

« Malheureusement, ils n'ont aucune preuve pour les accusations qu'ils portent contre le président de la République ainsi que le chef du gouvernement », a indiqué aux journalistes, Lucmane Délille, juste après l'audience.

Le commissaire du gouvernement, Lucmane Délille, qui a dit constater l'incapacité de [Newton Louis St Juste](#) et de ses avocats de prouver les accusations qu'ils ont porté contre le chef de l'État, a décidé de « classer sans suite leurs dénonciations ».

Pour sa part, Newton Louis St Juste a critiqué l'attitude du chef du parquet qui, selon lui, fait le travail du pouvoir au lieu d'appliquer la loi convenablement dans cette affaire.

« Je n'ai pas porté **plaintes**, mais j'ai fait des **dénonciations**. Dans ce cas, le commissaire du gouvernement n'a pas la qualité [légale] pour m'inviter à témoigner. Il devait tout simplement transmettre le dossier à un juge d'instruction », a réagi Me St Juste.

L'avocat André Michel et son client Me St Juste ont décidé de porter l'affaire par devant le cabinet d'instruction au cas où le commissaire du gouvernement aurait classé le dossier sans suite effectivement.

Le chef du **Parquet** de Port-au-Prince, Lucmane Délille, avait convoqué Newton Louis St Juste pour qu'il puisse fournir des explications sur ses nombreuses dénonciations contre Michel Joseph Martelly et Laurent Salvador Lamothe.

Sylvestre Fils Dorcilus

## Haïti-Justice : L'avocat Newton Louis St Juste a répondu à la convocation du Parquet

Écrit par SFD/HPN

Mercredi, 10 Avril 2013 15:02

---

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @sfdorcilus / @hpnhaiti